

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 025-6060/19/BM

■ Attribution d'une subvention à l'Ecole Centrale de Marseille pour l'organisation d'un événement scientifique - Approbation d'une convention MET 19/11305/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence assure le pilotage du développement et de l'aménagement du Technopole de Château-Gombert, l'une des têtes de ponts de la recherche et de l'innovation sur le territoire métropolitain, 1er pôle français de recherche en mécanique-énergétique après Paris, qui rassemble 8 laboratoires de recherche, plus de 600 chercheurs, 2600 étudiants, 170 entreprises (Cybernétix, Traxens, CMR, ERAS...) 4000 salariés et un écosystème complet de soutien à l'innovation (Incubateur, pépinières, pôles de compétitivité).

L'Ecole Centrale de Marseille héberge notamment le Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique (LMA) référence internationale dans le domaine de la mécanique et de l'acoustique. Dans ce cadre, l'Ecole Centrale de Marseille organise du 1 au 4 juillet 2019 dans les locaux du LMA l'évènement : « 7th international Conference on Nonlinear vibrations, Localization and Energy transfer ».

Cet événement vise à réunir des scientifiques du monde entier afin de promouvoir les échanges et les discussions sur les dernières avancées en matière de recherche dans le domaine des vibrations non linéaires. Il s'agit de la septième conférence de la série et fait suite à six conférences réussies tenues à Fréjus en 2004; Samos, 2006; Roma, 2009; Haïfa, 2012; Istanbul, 2014; Liège, 2016.

Le plan de financement de l'évènement est le suivant :

- Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique (LMA) 3 000€

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 17 juillet 2019

• Subvention BQR ECM	1 500€
• Partenaires industriels	1 000€
• Fédération de Mécanique de Fabri de Peiresc	1 000€
• Droits d'inscription	18 500€
• Aix-Marseille Université Labex Mécanique et Complexité	2 000€
• Ville de Marseille	2 000€
• Métropole Aix-Marseille-Provence	2 000€
Total	31 000€

Il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 euros soit 6,45% du budget prévisionnel, à l'Ecole Centrale de Marseille pour l'organisation de cet évènement et d'approuver la convention y afférente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération HN 021-049/16CM du 7 avril 2016 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'approbation du Règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'avis de la Commission chargée du suivi et de la cohérence des subventions.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de cette manifestation d'envergure internationale portée par l'Ecole Centrale de Marseille en matière de promotion de l'activité et de la culture scientifiques et de valorisation des travaux de recherche.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 2 000 euros à l'Ecole Centrale de Marseille pour l'organisation du colloque international « 7th international Conference on Nonlinear vibrations, Localization and Energy transfer » qui aura lieu du 1 au 4 juillet 2019.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée conclue avec l'Ecole Centrale de Marseille.

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 17 juillet 2019

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence sous politique B360 – chapitre 65 – nature 657382.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Enseignement supérieur,
Recherche et Santé

Frédéric COLLART